

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Délivré le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

1 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Code produit: HYDRAU TANCH

Code du commerce: 335 001

UFI: EASW-UX5Q-900Y-D5ND

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation :

Fabrication industrielle [SU3], Ménages privés [SU21], Domaine public [SU22]

Catégorie de produits :

Adhésifs, scellants

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à d'autres fins que celles indiquées

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS TEXXIUM

58 RUE MAITENA

40 260 CASTETS- FRANCE

Tel : +33.5 58 57 37 20

www.texxium.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

112

Le téléphone n° d'urgence: Institut national de la Toxicologie

(Le service Français d'information de toxicologie): +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 - Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Délivré le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

2 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Pictogrammes:
GHS07

Classe et code(s) de catégorie de danger :
Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2

Code(s) de mention de danger :
H315 - Provoque une irritation de la peau.
H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent durer plus de 24 heures, en cas de contact avec la peau, il provoque une inflammation importante avec érythème, croûtes ou œdème. Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation de la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogramme, mot de signalisation Code(s) :
GHS07 - Avertissement



Déclaration de danger Code(s) :
H315 - Provoque une irritation de la peau.
H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

Code(s) de mention de danger supplémentaire(s) :
non applicable

Conseils de prudence :
Général

P101 - Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des conseils/une attention médicale.

P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Contient :
2-hydroxyethyl methacrylate 98%

UFI: 1CK0-Q0H6-300W-QS57

2.3. Autres risques

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente, conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

3 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Aucune information sur les autres dangers

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans intérêt

3.2 Mélanges

Voir le paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
2-hydroxyethyl methacrylate 98%	>= 20 < 30%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	868-77-9	212-782-2	01-211949016 9-29-0000
cumene hydroperoxide	>= 0,1 < 1%	Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 2, H411 Limits: Skin Corr. 1B, H314 %C >=10; Skin Irrit. 2, H315 3<= %C <10; Eye Dam. 1, H318 3<= %C <10; Eye Irrit. 2, H319 1<= %C <3; STOT SE 3, H335 1<= %C <10; Acute toxicity M-factor = 1 Chronic toxicity M-factor = 1 ATE oral = 382,0 mg/kg ATE dermal = 1.100,0 mg/kg ATE inhal = 2,0mg/l/4 h	617-002-00-8	80-15-9	201-254-7	ND

SECTION 4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation :

Aérer la zone. Eloigner immédiatement le patient contaminé de la zone et le maintenir au repos dans un endroit bien ventilé. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

4 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Contact direct avec la peau (du produit pur) :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante et éventuellement au savon, les parties du corps qui ont été ou sont seulement suspectées d'avoir été en contact avec le produit.

Contact direct avec les yeux (du produit pur) :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes, puis protéger les yeux avec une gaze stérile sèche. Consulter immédiatement un médecin

Ne pas utiliser de collyre ou de pommade d'aucune sorte avant l'examen ou l'avis d'un oculiste.

Ingestion :

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des conseils/une attention médicale.

Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/une attention médicale.

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main..

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs conseillés :

Eau pulvérisée, CO2, mousse, poudre chimique, en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie .

Moyens d'extinction à éviter :

Les jets d'eau. Utiliser les jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des conteneurs exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils pour les pompiers

Utiliser une protection pour l'appareil respiratoire

Casque de sécurité et combinaison de protection complète.

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes participant à l'extinction.

Vous pouvez également utiliser un auto-respirateur, surtout si vous travaillez dans un endroit confiné et mal ventilé et si vous utilisez des extincteurs halogénés (Halon 1211 fluobène, Solkan 123, NAF, etc...)

Maintenez les récipients au frais avec de l'eau pulvérisée

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel non-urgentiste :

Quitter la zone entourant le déversement ou le rejet. Ne pas fumer

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Délivré le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

5 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence :

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes non surveillées et les sources d'inflammation possibles. Ne pas fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone de danger et, au cas où, consulter un expert.

6.2. 6.2. Précautions pour l'environnement

Contenir le déversement avec de la terre ou du sable.

Si le produit a pénétré dans un cours d'eau dans les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation, le signaler aux autorités.

Décharger les restes conformément à la réglementation

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement:

Récupérer rapidement le produit, porter un masque et des vêtements de protection.

Récupérer le produit pour le réutiliser, si possible, ou pour l'éliminer. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après avoir essuyé, laver à l'eau la zone et les matériaux concernés.

6.3.3 Autres informations:

Rien de particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

Dans les zones résidentielles, ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Sur le lieu de travail, ne pas manger ni boire.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

Voir également le paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités.

Conserver dans le récipient d'origine fermé hermétiquement. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en sécurité en évitant les risques de chutes ou de collisions.

Stocker dans un endroit frais, à l'écart des sources de chaleur et de l'exposition directe à la lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Fabrication industrielle :

Manipuler avec une extrême prudence.

Stocker dans un endroit bien ventilé, loin des sources de chaleur.

Ménages privés :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Délivré le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

6 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Manipuler avec une extrême prudence.
Stocker dans un endroit bien ventilé, loin des sources de chaleur.

Domaine public :
Manipuler avec précaution. Stocker dans un endroit ventilé et à l'abri de la chaleur, garder le récipient bien fermé.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Substance : méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98 %.

DNEL

Effets systémiques Long terme Travailleurs inhalation = 4,9 (mg/m³)

Effets systémiques Long terme Dermique travailleurs = 1,3 (mg/kg pc/jour)

PNEC

Eau douce = 0,482 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,79 (mg/kg/sédiment)

PTS = 10 (mg/l)

sol = 0,476 (mg/kg sol)

- Substance : hydroperoxyde de cumène

DNEL

Effets systémiques Long terme Travailleurs inhalation = 6 (mg/m³)

PNEC

eau douce = 0,0031 (mg/l)

sédiment Eau douce = 0,023 (mg/kg/sédiment)

Eau de mer = 0,00031 (mg/l)

sédiment Eau de mer = 0,0023 (mg/kg/sédiment)

émissions intermittentes = 0,031 (mg/l)

STP = 0,35 (mg/l)

sol = 0,0029 (mg/kg sol)

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Fabrication industrielle :

Aucune surveillance spécifique n'est prévue

Ménages privés :

Aucune surveillance spécifique n'est prévue

Domaine public :

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle :

(a) Protection des yeux / du visage

Lors de la manipulation du produit pur, utiliser des lunettes de sécurité (cage à lunettes) (EN 166).

(b) Protection de la peau

(i) Protection des mains



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

7 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

Pour manipuler le produit pur, utiliser des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374 -1/EN374-2/EN374-3).

(ii) Autre

Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection intégrale de la peau.

(c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour une utilisation normale.

(d) Risques thermiques

Aucun danger à signaler

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail pour éviter toute pollution dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	Liquide	
	Liquide	
Colour	Jaune	
Odeur :	Caractéristique	
pH	sans intérêt	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Taux d'évaporation	irrelevant	
Inflammabilité	inflammable	
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	sans intérêt	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	sans intérêt	
Température d'auto-inflammation	sans intérêt	
Seuil olfactif	sans intérêt	
Température de décomposition	sans intérêt	
Densité et/ou densité relative	1,05 g/ml	
Solubilité(s)	Solvant organique	
Solubilité dans l'eau	non soluble	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non explosif	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Viscosité cinématique	20.000 - 40.000 mPa.s	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

a) Explosifs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Délivré le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

8 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

i) sensibilité aux chocs: Non pertinent

ii) effet du chauffage sous confinement: Sans objet

iii) effet de l'allumage sous confinement: Sans objet

iv) sensibilité à l'impact: Non pertinent

v) sensibilité à la friction: Non pertinent

vi) stabilité thermique: Sans objet

vii) emballage: Non pertinent

b) Gaz inflammables

i) Tci / limites d'explosion: Non pertinent

ii) vitesse fondamentale de combustion: Sans objet

c) Aérosols: Non pertinent

d) Gaz oxydants: Sans objet

e) Gaz sous pression: Sans objet

f) Liquides inflammables: Non pertinent

g) Solides inflammables:

i) vitesse de combustion, ou temps de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques
Sans objet

ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été dépassée
Sans objet

h) Substances et mélanges autoréactifs

i) température de décomposition
Sans objet

ii) propriétés de détonation
Sans objet

iii) déflagration properties
Irrélevant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

9 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

iv) effet du chauffage sous confinement

Sans objet

v) puissance explosive, le cas échéant

Sans objet

i) Liquides pyrophoriques

Sans objet

j) Solides pyrophoriques

ii) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre

Sans objet

iii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer avec le temps

Sans objet

k) Substances et mélanges auto-échauffants

iv) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et l'élévation maximale de température obtenue

Sans objet

v) résultats des tests de dépistage visés à la section 2.11.4.2 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles.

Sans objet

l) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies

i) identité du gaz émis, si elle est connue

Non pertinent

ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément

Hors sujet

iii) taux d'évolution du gaz

Hors sujet

m) Liquides comburants

Non pertinent

n) Solides comburants

Non pertinent

o) Peroxydes organiques

i) Température de décomposition

Non pertinent

ii) propriétés de détonation

Sans objet

iii) propriétés de déflagration

Non pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

10 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

v) la puissance explosive

Sans objet

p) Corrosif pour les métaux

i) métaux qui sont corrodés par la substance ou le mélange

Non pertinent

ii) vitesse de corrosion et mention précisant s'il s'agit d'acier ou d'aluminium

Non pertinent

iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité en ce qui concerne les matériaux compatibles ou incompatibles

Non pertinent

q) Explosifs désensibilisés

i) agent de désensibilisation utilisé

Sans objet

ii) énergie de décomposition exothermique

Non pertinent

iii) taux de combustion corrigé (Ac)

Sans objet

iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état

Sans objet

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

a) sensibilité mécanique

Non pertinent

b) température de polymérisation auto-accélérée

Sans objet

c) formation de mélanges poussière/air explosifs

Sans objet

d) réserve acide/alcaline

Sans objet

e) vitesse d'évaporation

Sans objet

f) miscibilité

Sans objet

g) conductivité

Sans objet

h) corrosivité

Non pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

11 /

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

i) groupe de gaz
Non pertinent

j) potentiel redox
Sans objet

k) potentiel de formation de radicaux
Sans objet

l) propriétés photocatalytiques
Non pertinent

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse si la manipulation et le stockage sont conformes aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matériaux incompatibles

Il peut générer des gaz inflammables au contact des métaux élémentaires, des nitrures.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

ATE(mix) oral = 50.263,2 mg/kg
ATE(mix) dermal = 144.736,8 mg/kg
ATE(mix) inhal = 264,5 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: cumene hydroperoxide: 594/5000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

12 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif par ingestion. L'inhalation de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. Une observation médicale est indiquée.

RISQUES AIGUS / SYMPTÔMES

INHALATION Mal de gorge. Sensation de brûlure. Toux. Difficulté respiratoire. Essoufflement. Les symptômes peuvent apparaître tardivement (voir Notes).

CUTE Rougeur. Douleur. Brûlures de la peau.

YEUX Rougeur. Douleur. Brûlures profondes graves.

INGESTION Sensation de brûlure. Douleurs abdominales. Choc ou collapsus.

(b) corrosion/irritation de la peau : En cas de contact avec la peau, le produit provoque une inflammation importante avec érythème, croûtes ou œdème.

(c) lésions oculaires graves/irritation : En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent durer plus de 24 heures.

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98% : Lésions oculaires graves / irritation des yeux

lapin, Draize, (propre analyse), irritant

Irritant pour les yeux Catégorie 2B (UN-GHS)

(d) sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, peut provoquer une sensibilisation de la peau.

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98% : Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

cobaye, GPMT - Sensibilisant

Sensibilisation de la peau Catégorie 1B (UN-GHS)

(e) mutagénicité des cellules germinales : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) en cas d'exposition unique : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98% : Administration de la toxicité répétée

rat, oral, 7 sept., OCDE 422 - NOAEL - 100 mg / kg

hydroperoxyde de cumène : Espèce : Rat

NOAEL : 0,031 mg / l

Méthode d'application : inhalation (poussière / brouillard / fumées)

Durée d'exposition : 90 j

(j) risque d'aspiration : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PS77

LD50 (rat) Oral (mg/kg body weight) = 65789

LD50 Dermal (rat or rabbit) (mg/kg body weight) = 144736

CL50 Inhalation (rat) vapour/dust/mist/fume (mg/l/4h) or gas (ppmV/4h) = 394,7

En rapport avec les substances contenues:

2-hydroxyethyl methacrylate 98%:

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

La substance est rapidement métabolisée

Indications générales

Le contact avec les yeux et la peau doit être évité, ainsi que la respiration des vapeurs du produit.

LD50 (rat) Oral (mg/kg body weight) = 5000

LD50 Dermal (rat or rabbit) (mg/kg body weight) = 5000

cumene hydroperoxide:

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation, par la peau et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION : Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration nocive dans l'air est atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20 °C.

N O T E Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent souvent qu'au bout de quelques heures et sont exacerbés par l'effort physique. Le repos et l'observation médicale sont donc essentiels. Il faut envisager l'administration immédiate d'un traitement par inhalation approprié par un médecin ou un personnel autorisé par lui.

LD50 (rat) Oral (mg/kg body weight) = 382

LD50 Dermal (rat or rabbit) (mg/kg body weight) = 1100

CL50 Inhalation (rat) vapour/dust/mist/fume (mg/l/4h) or gas (ppmV/4h) = 2,01

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

13 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail pour éviter la pollution de l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au Règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Sur la base des données disponibles, il n'y a pas de substances qui interfèrent avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets indésirables

Aucun effet indésirable

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Tout produit restant doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur en s'adressant aux entreprises autorisées. Récupérer si possible. Envoyer dans des usines de décharge autorisées ou pour incinération dans des conditions contrôlées. Opérer selon les règles locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations sur le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

14 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

14.1. UN numéro or ID numéro .

Non inclus dans le champ d'application des règlements concernant le transport de marchandises dangereuses : par route (ADR) ; par rail (RID) ; par air (ICAO / IATA) ; par mer (IMDG).

14.2. Nom d'expédition propre à l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Il n'est pas destiné à transporter du vrac

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange.

REGULATION (EU) No 1357/2014 - déchets:
HP4 - Irritant - irritation de la peau et lésions oculaires
HP13 - Sensibilisant

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a procédé à une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HYDRAU TANCH

Publié le 31/01/2019 - Rel. # 1 le 29/11/2022

15 / 15

En conformité avec le règlement (UE) 2020/878

16.1. Autres informations

Description des mentions de danger exposées au point 3

H315 = Provoque une irritation de la peau.

H317 = Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H319 = Provoque une grave irritation des yeux.

H226 = Liquide et vapeur inflammables.

H242 = Le chauffage peut provoquer un incendie.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif en cas de contact avec la peau.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H331 = Toxique en cas d'inhalation.

H335 = Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

H373 = Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 = Toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H315 - Provoque une irritation de la peau. Procédure de classification : Méthode de calcul

H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Procédure de classification : Méthode de calcul

H319 - Provoque une grave irritation des yeux. Procédure de classification : Méthode de calcul

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

- Council Regulation (EC) 1907/2006 of the European Parliament (REACH)
- Regulation (EC) 1272/2008 of the European Parliament (CLP) and subsequent updates
- Council Regulation (EC) no 758/2013 of the European Parliament
- Regulation (EC) no 2020/878 of the European Parliament
- Regulation (EC) No 528/2012 European Parliament and subsequent updates
- Commission Regulation (EC) No 790/2009 of 10 August 2009
- Commission Regulation (EU) No 286/2011 of 10 March 2011
- Commission Regulation (EU) No 618/2012 of 10 July 2012
- Commission Regulation (EU) No 487/2013 of 8 May 2013
- Council Regulation (EU) No 517/2013 of 13 May 2013
- Commission Regulation (EU) No 758/2013 of 7 August 2013
- Commission Regulation (EU) No 944/2013 of 2 October 2013
- Commission Regulation (EU) No 605/2014 of 5 June 2014
- Commission Regulation (EU) 2015/491 of 23 March 2015
- Commission Regulation (EU) No 1297/2014 of 5 December 2014- Council Regulation (EC) 648/2004 of the European Parliament and subsequent updates
- The Merck Index
- Handling Chemical Safety
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- INRS - Fiche Toxicologique
- Patty-Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 Ed., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité les lois et règlements sur l'hygiène et la sécurité. Ne pas assumer la responsabilité d'une utilisation inappropriée.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents